

Un crédit de 197'000.- TTC pour le remplacement de la conduite principale d'eau à l'école de Lully
(MI 16-2024-52)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Mobilité et Infrastructures - MI » du 5 mars 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 25 mars 2024,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. de procéder au remplacement de la conduite principale d'eau à l'école de Lully.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 197'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux estimée à août 2024.

EXPOSE DES MOTIFS

La conduite sanitaire principale de l'école de Lully présente des traces d'usure. En effet, l'eau dans la zone de Lully a une teneur en calcaire très élevée qui détériore les tuyaux.

Le calcaire présent dans l'eau se dépose sur les tuyaux et lorsqu'il se détache avec la pression de l'eau, la conduite se détériore, devient rugueuse, permettant à d'autres particules de calcaire de s'installer jusqu'à détériorer totalement le tuyau.



Image d'illustration

Lors des vacances scolaires, nous sommes contraints de faire couler l'eau durant plusieurs minutes car l'eau qui a stagné a pris une couleur brune à cause de la rouille des canalisations.

Les analyses de d'eau indiquent que l'eau est potable mais cette couleur est problématique pour les utilisateurs. Le manque de renouvellement d'eau, à cause de manque du tirage, et l'état de la conduite sont les causes de la couleur de l'eau.

La protection civile est également alimentée avec cette conduite, avec les mêmes constats et pratiques que dans l'école.

Afin de remédier au problème, il est nécessaire de remplacer la conduite principale en bleu sur les plans d'ensemble. Le même tracé sera utilisé.

Un rdv sur place a déjà été fixé avec l'OCAN pour prendre soin des arbres qui sont sur le chemin de la conduite.

Pour ces travaux, une d'autorisation de construire n'est pas nécessaire.

Nous vous remercions de réserver votre meilleur accueil à cette demande de crédit.

Le Conseil administratif